

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 25 septembre 2012  
Législature 2011-2015

Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

**Bureau du Conseil municipal**

M. Christophe DEVENOGE	Président	Excusé
Mme Florence PULIDO	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

**Conseillers municipaux**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
M. Jacques APOTHELOZ		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		M. Norbert FELLAY	Absent
M. Antoine BARDE		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT			

**Public :** /

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 12 juin 2012.**
- 2. Communication(s) du bureau.**
- 3. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibération(s)**
  - a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des mardis 5 juin 2012 et 4 septembre 2012 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).
  -  **Délibération No 18** – Proposition de délibération relative à la cession à titre gratuit à la commune d'Anières de la parcelle N° 4847/FIle 31 de 476 m<sup>2</sup> – Dépendance / Lieu-dit Les Echards-Vers le Nant (Avallons) – Commune d'Anières
  - b. Rapport de la Conférence CoHerAn. Séance du mercredi 12 septembre 2012 (M. Norbert FELLAY, Rapporteur).
  - c. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 18 septembre 2012 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).
- 4. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 5. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 6. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président Christophe DEVENOGE étant excusé, c'est Mme Florence PULIDO, vice-Présidente qui assure la Présidence de la séance de ce jour. Cette dernière ouvre la réunion à 20h.00 et salue l'Assemblée.

### **Point 1**

#### **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 12 juin 2012**

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

**A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du mardi 12 juin 2012.**

### **Point 2**

#### **Communication(s) du bureau**

##### **a. Démission de M. Jacques APOTHELOZ, Conseiller municipal**

Mme la Présidente donne lecture du courrier de M. Jacques APOTHELOZ, daté du 10 août 2012 et annonçant sa démission du Conseil municipal pour le 31 octobre prochain, soit :

*« Monsieur le Président,*

*Par la présente, je vous adresse ma démission du Conseil municipal de la commune d'Anières pour le 31 octobre 2012.*

*En effet, n'ayant pas trouvé à me reloger sur la commune après 19 ans de résidence, je dois quitter Anières.*

*Quitter Anières et par conséquent quitter le Conseil municipal après 13 ans et demi où j'ai connu une somme impressionnante de très beaux moments.*

*Des séances de Conseil et de commissions intéressantes, constructives et animées ; des after's au carnotzet non moins intéressantes et non moins animées ; une formation magistrale sur les finances, années après années, de la part de notre brillant Maire, Patrick ASCHERI ; des voyages extraordinaires (Alsace, Bruxelles, Marrakech, Ecosse, Valais, Norvège, Toscane) et bien d'autres choses encore.*

*Mai j'ai surtout eu la chance de faire de très belles rencontres avec vous, chers collègues, ainsi qu'avec vos prédécesseurs.*

*Je ne mentionnerais qu'un nom, une personne qui aura marqué ma carrière politique aniéroise : François de Planta.*

*Après avoir collaboré avec François plusieurs années au sein du Parti libéral en Ville – il a notamment été mon président au Cercle libéral. Nous avons déménagé peu après lui à Anières et il m'a précédé de 6 mois au Conseil municipal. Il a surtout été le dernier Maire libéral de la commune de 1999 à 2003 et nous avons beaucoup échangé au sujet de la commune d'Anières. La seule chose que je lui reproche encore, et il le sait, c'est d'avoir quitté si rapidement sa fonction.*

*Sous son impulsion, ainsi que celle de ses adjoints d'alors Patrick Ascheri et Serge Serafin, la commune a connu une transformation sans précédent pour le bien de l'ensemble des aniéroises et aniérois. Depuis lors, l'exécutif a continué sur cette voie de merveilleuse manière.*

*Je suis particulièrement fier et heureux d'avoir eu la chance de participer à cette transformation durant cette période passionnante faite de projets ambitieux pour l'avenir de la commune. Et je sais que ça va continuer ainsi.*

*Là où nous allons nous établir, il n'y aura pas de Fête du 1<sup>er</sup> août aussi intense, aussi authentique et aussi belle qu'à Anières. Je pense donc toujours venir célébrer notre Fête nationale chez vous. Pour son discours pointu du Maire, pour son hymne « Aux Armes Genève », pour son feu d'artifice majestueux, mais surtout pour vous revoir et passer un bon moment avec vous. Et je suis persuadé que ce ne sera pas la seule occasion de revenir sur la commune.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous une belle suite de carrière de conseillère et de conseiller municipal, de Maire ou d'adjoints. Je sais qu'avec vous, la commune est en de très bonnes mains et que les aniéroises et les aniérois peuvent envisager l'avenir de façon sereine avec ses autorités.*

*Encore un mot, un dernier mot, à Dominique Lazzarelli, infatigable et efficace secrétaire générale de la commune et secrétaire du Conseil, sur qui j'ai toujours pu compter et qui m'a beaucoup aidé dans ma fonction. Je tiens à lui exprimer toute ma reconnaissance.*

*VIVE ANIERES !*

*Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.*

Applaudissements de l'Assemblée.

M. Jacques APOTHELOZ remercie pour la lecture de ce courrier et confirme que c'est avec tristesse qu'il est contraint de quitter le Conseil municipal. Il informe l'Assemblée qu'il organisera un apéritif à l'issue de sa dernière participation au Conseil, soit après la séance du 30 octobre prochain.

#### **b. Désignation des Président-s-es/Vice-Président-s-es du local de vote pour 2013**

Mme la Présidente informe des opérations électorales 2013 et demande que les personnes intéressées à assurer le local de vote s'annoncent.

<b>3 mars 2013</b>	<b>Votation populaire</b>	Présidente	<b>BARBEZAT-FORNI</b>	Denyse
		Vice-Président	<b>DECHEVRENS</b>	Pierre-Yves
<b>9 juin 2013</b>	<b>Votation populaire</b>	Président	<b>BOLDRINI</b>	Louis
		Vice-Président	<b>GAILLARD</b>	Philippe
<b>22 septembre 2013</b>	<b>Votation populaire</b>	Présidente	<b>de PLANTA</b>	Isabelle
		Vice-Présidente	<b>RANNI</b>	Roberta
<b>6 octobre 2013</b>	<b>Election cantonale</b>	Président	<b>HUMBERT</b>	Gilbert
		Vice-Présidente	<b>ALHANKO-BAUER</b>	Corinne
<b>10 novembre 2013</b>	<b>Election cantonale</b>	Président	<b>BARDE</b>	Antoine
		Vice-Présidente	<b>PULIDO</b>	Florence
<b>24 novembre 2013</b>	<b>Votation populaire</b>	Présidente	<b>BORDIER</b>	Chantal
		Vice-Président	<b>HALLER</b>	Christian



c. **Soirée du Conseil municipal / Match du Genève-Servette Hockey – 1<sup>er</sup> décembre 2012**

Mme la Présidente informe que la sortie du Conseil municipal pour se rendre aux Vernets voir un match du Genève-Servette Hockey a été fixée pour le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012. Une loge VIP a été réservée, ainsi que le dîner. Un bulletin sera envoyé à chacun pour s'inscrire et permettre ainsi l'organisation de cette sympathique soirée.

**Point 3**

**Rapports des commissions. Résolutions et délibérations**

**a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séances des mardis 5 juin 2012 et 4 septembre 2012 (M. Jacques APOTHELOZ, Président).**

Mme la Présidente passe la parole à M. Jacques APOTHELOZ, Président de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

M. Jacques APOTHELOZ informe que la commission s'est réunie le 5 juin 2012 et le 4 septembre dernier.

**5 juin 2012**

Lors de cette séance, M. André CASTELLA, délégué à l'intégration, et M. Yves WAKKER, brigadier, coordinateur de la cellule « Requéranants d'asile », ont été auditionnés pour évoquer le thème de la sécurité, suite à certains événements constatés dans la Commune et qui ont suscité un regain de sentiments d'insécurité chez quelques administrés.

Ces personnes ont pu expliquer l'organisation de l'accueil et du suivi des requérants d'asile à Genève et répondre aux questions des commissaires. Il est important de savoir que foyer d'Anières recueille l'ensemble des requérants qui s'inscrivent à Vallorbe, point d'entrée pour s'inscrire en Suisse, avant qu'ils rejoignent d'autres centres après étude de leur dossier.

Dans le cadre du projet d'un concept « Sécurité », la commission a discuté d'une coordination sur ce sujet avec les communes de CoHerAn, voire également avec celle de Collonge-Bellerive. Le sujet est actuellement à l'étude entre lesdites communes.

La commission a également validé avec satisfaction les projets d'un « tous ménages » sur la sécurité, qui a été distribué avant les vacances scolaires. *Ndlr* :



En ce qui concerne la proposition de refaire l'enrobé bitumineux au bout du chemin des Avallons, côté village d'Anières, la commission, à l'unanimité, a convenu de ne pas engager ces travaux pour l'instant, dont le coût était devisé à environ 19'000 F.

Divers autres sujets ont été évoqués, comme la fin des travaux du lot 7 au chemin des Avallons, le projet d'acquisition d'un camion pour les pompiers (procédure AIMP), la création d'un biotope au chemin de la Bassière (financé par l'Etat de Genève), ainsi que le projet de démolition de la STEP (Nant-d'Aisy).

4 septembre 2012

#### *Tournée des routes et chemins communaux*

M. le Président informe que la commission a effectué la tournée des routes et chemins communaux, la visite des travaux d'aménagements extérieurs du temple, ainsi que la visite des travaux en cours du nouveau cimetière.

Le devis pour la réfection de la route de Chevrens, entre l'ancienne laiterie et la limite communale, s'élève à environ 32'000 F. L'alternative pour la réfection de cette route est la pose de « patchs », solution moins onéreuse, mais également moins résistante et de qualité inférieure.

Les membres de la commission n'ont pas émis de préavis sur ces objets arguant l'importance de réaliser un plan général pour les travaux routiers, ainsi qu'un plan financier. Ce travail a été demandé à M. Mathieu DARDEL, responsable du service technique, et qui était présent lors de cette tournée des routes et chemins communaux.

A la majorité, les membres de la commission n'ont pas admis la pose d'un luminaire supplémentaire sur le chemin des Hutins, à la hauteur des numéros 3-5-7, tenant compte que cette zone est résidentielle et que l'éclairage actuel est suffisant.

Le service technique procédera à la mise en place de deux panneaux « Sens interdit », ainsi qu'un panneau « Stop » au carrefour du chemin des Hutins et de la route de Bassy, en accord avec la Direction générale de la mobilité.

En ce qui concerne le chemin des Ambys, il est prévu de réaliser un marquage par une ligne jaune au sol pour un cheminement piétonnier sur la route, entre le Foyer d'Anières et la route de l'Hospice. Le coût de ce marquage s'élève à 4'000 F et la commission a adhéré à cette proposition.

En revanche, la commission a refusé à la majorité la demande d'un administré pour la réalisation d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier le long de la route de l'Hospice, du chemin des Ambys jusqu'à la route de Thonon. En effet, ce tronçon n'est pas un cheminement naturellement emprunté par les habitants de la Commune et difficilement réalisable, car cela nécessiterait l'acquisition de terrains. La bande herbeuse permet toutefois un passage sécurisé.

#### *Cimetière*

M. le Président informe que l'Adjoint M. Pierre CHOLLET a présenté les devis complémentaires pour les travaux en cours de l'agrandissement du cimetière, pour un montant total d'environ 49'000 F. Cela concerne le raccordement EC (Eaux Claires), drainage, les frais de géomètre pour le raccordement EC, l'épaulement du mur existant, le mélange de gravier sur les tombes, le système de fermeture des urnes, la modification des bancs et support vélos, ainsi que la vitrine d'informations à l'entrée du cimetière. Le coût de ces travaux non prévus entre dans le budget voté par le Conseil municipal, par l'économie faite lors du choix d'autres objets.

#### *Réaménagement extérieur du temple d'Anières*

Les membres de la commission ont pris connaissance d'un courrier de riverains de cette place. Ils regrettent de n'avoir pas été consultés pour cet aménagement. Tenant compte du caractère particulier de cet espace près du temple, l'aménagement d'une place de jeu ne leur semble pas opportun.

M. le Président rappelle que le projet a été mis à l'enquête publique et que les habitants ont été informés des travaux envisagés. De plus, les Conseillers municipaux sont élus pour représenter au mieux l'intérêt collectif et assurer le bien-être des Administrés. De ce fait, une réponse écrite sera rédigée dans ce sens.

#### *Avallons. Cession à titre gratuit à la commune d'Anières de la parcelle N° 4857*

Il s'agit du cheminement qui relie le bout du chemin des Avallons à la route d'Hermance.

Ce dossier fait l'objet du projet de délibération qui sera présentée ce jour pour le vote. La cession est gratuite, mais les frais du notaire, à charge de la Commune, s'élève à environ 10'000 F. Pour répondre à certaines craintes de commissaires, une clause a été prévue mentionnant que cette cession n'obligeait pas la Commune de réaliser d'éventuels aménagements revendiqués par les riverains.

#### Route de l'Hospice – Lot 1 / Secteur 6 – Route de Chevrens-Chemin du Cimetière. Remplacement du collecteur d'eaux claires.

M. Pierre CHOLLET a présenté sur plan les travaux à effectuer. Ce collecteur d'eaux claires présente des fissures importantes. Le coût pour son remplacement se monte à TTC 200'000 F, montant qui pourra être pris sur le fonds des taxes d'écoulement, actuellement doté d'un montant de 890'000 F.

Les membres de la commission ne se sont pas déterminés sur cet objet, dont le coût devra faire l'objet d'un vote pour l'ouverture d'un crédit d'engagement. Ils souhaitent des informations complémentaires avant de donner un préavis à l'attention du Conseil municipal.

#### Zone bleue

Tenant compte de l'absence de l'Agent de Police Municipale, vraisemblablement de longue durée (éventuellement un non-retour), et du projet d'un concept intercommunal sur la sécurité, les membres de la commission ont émis le souhait d'engager un nouvel APM pour assurer la surveillance durant cette période transitoire.

#### Divers

Le taux de recyclage des déchets pour la commune d'Anières s'élève pour 2011 à 59,6 %, ce qui la place au 4<sup>ème</sup> rang des communes genevoises.

En raison de nombreuses déprédations sur les bacs de récupération des habits, de nouveaux containers sont à l'étude.

Mme la Présidente remercie M. Jacques APOTHELOZ pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération No 18 et propose de passer au vote.

#### **✚ Délibération No 18 – Proposition de délibération relative à la cession à titre gratuit à la commune d'Anières de la parcelle N° 4847/Flle 31 de 476 m<sup>2</sup> – Dépendance / Lieu-dit Les Echards-Vers le Nant (Avallons) – Commune d'Anières**

Vu l'article 30, lettres j et k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la parcelle N° 4857/Flle 31 – Chemin au lieu-dit « Les Echards-Vers le Nant » (Avallons) - ayant actuellement un statut de dépendance,

vu la volonté de la Commune d'intégrer cette dépendance au domaine public communal – parcelle N° 4857/Flle 31,

vu les travaux de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de ses séances des 12 avril 2011, 27 septembre 2011 et 28 février 2012, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à la majorité, pour intégrer cette dépendance au domaine public communal,

vu les négociations menées entre la Commune et les propriétaires des parcelles concernées par la cession de cette dépendance à la commune d'Anières - Parcelle N° 4857/Flle 31, soit parcelles N°s 4794, 4855, 4856, 5068, 5219/Flle 31 - Commune d'Anières,

vu les tableaux de mutation réalisés par le bureau NEY & HURNI, géomètre officiel à Genève,

vu les projets d'actes en cours de rédaction par l'étude de notaires KELLER, GLASER & BEAUD, ZURCHER, Genève,

vu les Conventions signées par tous les riverains concernés par cette cession gratuite de terrain au domaine public communal (propriétaires des parcelles concernées, soit N°s 4794, 4855, 4856, 5068, 5219/Flle 31),

vu l'exposé des motifs relatif à ce projet de délibération,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par 14 oui – Unanimité (0 non 0 abstention)**

1. D'approuver la cession à titre gratuit à la commune d'Anières de la parcelle N° 4857/Flle 31– Dépendance au lieu-dit « Les Echards-Vers le Nant » (Avallons) par les propriétaires des parcelles N°s 4794, 4855, 4856, 5068, 5219/Flle 31.
2. D'incorporer la parcelle N° 4857/Flle 31 - Dépendance au lieu-dit « Les Echards-Vers le Nant » (Avallons) au domaine public communal.
3. De prendre en charge les frais, émoluments et honoraires liés à cette cession et de les comptabiliser dans le compte de fonctionnement.
4. De donner tous pouvoirs à l'étude de notaires KELLER, GLASER & BEAUD, ZURCHER à Genève, aux fins de requérir et d'intervenir auprès du Registre foncier de Genève.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, vu le caractère d'utilité publique de l'opération, de bien vouloir exonérer la présente opération de tous droits d'enregistrement et frais d'émoluments du Registre foncier.
6. De charger Monsieur le Maire et un de ses Adjointes pour signer tous les actes et pièces relatifs à cette opération.

**b. Rapport de la Conférence CoHerAn – Séance du mercredi 12 septembre 2012 (M. Norbert FELLAY, Rapporteur).**

En l'absence de M. Norbert FELLAY, rapporteur, Mme la Présidente passe la parole à M. Christian HALLER.

M. Christian HALLER informe que la Conférence s'est réunie le mercredi 12 septembre 2012 et a évoqué les points suivants :

*Commission intercommunale « Sport » - 10 mai 2012*

La commission a avancé sur l'étude du projet de créer une zone sportive au chemin des Ambys. Le Président de cette commission, M. Serge SERAFIN, a remis aux commissaires une copie du rapport du mandataire URBAPLAN.

Ce rapport comprend deux documents :

- Modification des limites de zones au chemin des Ambys – Création d'une zone sportive. Demande de renseignements.
- Aménagement d'une zone sportive – Etude de faisabilité.

Les commissaires ont demandé que cette étude soit réalisée sous l'égide « CoHerAn » et pas uniquement sous la commune d'Anières.

Ces documents doivent être étudiés par la commission et ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance, soit le mercredi 3 octobre prochain.

L'objectif du mandat confié à la société URBAPLAN est de déposer une demande de déclassement via la demande de renseignements.

M. Christian HALLER présente le projet qui prévoit deux terrains de football, un terrain d'entraînement plus petit, avec en option un périmètre pour l'éventuelle réalisation d'un terrain de rugby ou 3 courts de tennis.

M. Serge SERAFIN ajoute que ce dossier sera présenté à la commission « Urbanisme et constructions » lors de sa séance du 16 octobre 2012.

M. Louis BOLDRINI souhaite revenir sur ce dossier et sa genèse. Il rappelle que ce dossier du projet de création d'une zone sportive au chemin des Ambys est dû au fait de l'inaction des communes voisines. Ce projet a pu

débuter et voir le jour grâce à l'aval de la commission « Urbanisme et constructions » et du Conseil municipal de la Commune, par le vote du crédit d'études.

M. Louis BOLDRINI s'étonne que la commission intercommunale « Sport » ait eu la primeur du rapport de la société URBAPLAN (étude de faisabilité) et il aurait apprécié que la commune d'Anières puisse en prendre connaissance avant sa diffusion à ladite commission. Il regrette avec véhémence cette façon de procéder, tenant compte de l'engagement et du travail engagé par la commune d'Anières sur ce dossier.

M. Serge SERAFIN répond que la Conférence CoHerAn a donné mission à la commission intercommunale « Sport » d'engager l'étude sur cette zone sportive et que le crédit de 32'000 F, voté par le Conseil municipal de la commune d'Anières, sera payé à parts égales par les communes de CoHerAn.

M. Serge SERAFIN précise qu'il s'agit d'une question de date, mais qu'il est convenu qu'en parallèle, les commissions respectives, soit celle de l'urbanisme pour Anières, étudiera également l'étude de faisabilité transmise par le mandataire URBAPLAN. Il ne s'agit que d'une question de calendrier et qu'il n'y a aucune volonté de privilégier une commission par rapport à une autre, communale ou intercommunale.

M. Louis BOLDRINI tient à souligner qu'au départ, c'est l'Exécutif de la commune d'Anières qui a demandé, par le biais de la commission d'urbanisme, l'engagement de cette étude. Il aurait donc été normal et justifié que ladite commission soit en 1<sup>er</sup> lieu informée, avant le renvoi à la commission intercommunale.

M. Serge SERFIN en prend acte en rappelant toutefois que ce projet ne pourra voir jour que si l'argument de l'intercommunalité pourra être démontré et s'excuse d'avoir peut-être touché certaines sensibilités, mais le débat devra se faire à tous les niveaux.

M. Louis BOLDRINI a tout à fait compris l'importance de l'intercommunalité, mais regrette vivement cette façon de procéder et pense que la commission qui a initié un projet doit être au préalable informée avant les communes partenaires. Il souhaitait en faire part ce soir à l'Assemblée.

#### [Commission intercommunale « Voirie » - 11 juin 2012](#)

M. Christian HALLER rappelle que c'est M. Pierre CHOLLET qui a la Présidence de cette commission intercommunale « Voirie ».

L'objectif d'une voirie intercommunale est d'être encore plus efficace et obtenir des économies de marché.

Lors de la séance du 11 juin 2012, les trois responsables des services techniques CoHerAn ont été auditionnés et ont présenté un document très intéressant sur une projection de regroupement desdits services, avec les points négatifs et positifs.

Pour la prochaine séance du 29 octobre 2012, les commissaires souhaitent que les responsables fassent un état des lieux sur les locaux à disposition, ainsi qu'un inventaire complet des machines et du matériel, ceci par commune.

M. Christian HALLER informe qu'un nouveau statut juridique pour CoHerAn est en cours d'étude et fera l'objet d'un projet de loi « Communauté de communes » (droit public). Actuellement, seule une collaboration est possible entre les trois communes.

M. le Maire précise qu'à ce jour le groupement CoHerAn a atteint ses limites. Si l'objectif est d'aller plus loin qu'une collaboration intercommunale, le statut juridique de CoHerAn doit être redéfini. Un projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC B 6.05) donnera un véritable outil pour institutionnaliser CoHerAn.

Le projet de loi sera déposé par le DIME (Département de l'Intérieur, de la mobilité et de l'Environnement) devant le Grand Conseil en octobre prochain. Les communes de CoHerAn, par le biais de leurs Conseils municipaux, devront se déterminer pour créer ou non cette communauté de communes, ce qui permettra ensuite d'avancer dans les dossiers en cours.

M. Louis BOLDRINI demande si la communauté de communes ne peut s'appliquer que pour la voirie ou si tous les autres objets devront être intégrés.

M. le Maire répond que le projet de loi sur la communauté de communes sera utile pour CoHerAn, mais pourra également intéresser d'autres communes. Cet outil permettra de confier des missions des Conseils municipaux respectifs à une communauté de communes qui aura sa propre organisation et son propre budget. Lors de la

création de la communauté de communes, il faudra fixer les domaines de politiques publiques que les communes décident de lui confier.

En ce qui concerne les projets, soit de regroupement ou de fusion, M. Louis BOLDRINI n'en voit pas le réel intérêt, mise à part pour quelques achats groupés de matériel.

M. le Maire répond que ce débat devra effectivement avoir lieu au sein du Conseil municipal par le biais de la commission concernée (au sein des trois communes), avant de se prononcer sur l'intérêt ou non de confier certaines missions à la communauté de communes le cas échéant.

Pour répondre à l'intervention de Mme Chantal BORDIER, M. le Maire précise que le projet de loi permettra à toutes communes de créer une communauté de communes, afin de lui conférer un statut juridique, ce qui n'est pas le cas actuellement dans la loi. Ce projet de loi (qui sera introduit dans la LAC) est général et n'a pas de connotation particulière CoHerAn, mis à part dans son exposé des motifs à l'attention du Grand Conseil.

M. Pierre BUHOLZER est surpris du rapprochement « pas à pas » des communes dans certains domaines d'activité. Cela coûte assez cher, alors il se demande si cet échelonnement ne permet pas d'approcher plus tranquillement un projet de fusion de communes.

M. le Maire précise qu'à ce jour, il n'est juridiquement pas possible aux communes de fusionner. En revanche, la nouvelle constitution genevoise, en cas d'adoption, le permettrait.

#### Commission intercommunale « Sécurité » - 14 juin 2012

M. Christian HALLER rappelle que le Président de cette commission intercommunale « Sécurité » est le Maire de la commune d'Hermance, M. Bernard LAPERROUSAZ. La 1<sup>ère</sup> séance a eu lieu le 14 juin 2012.

Les membres de la commission ont abordé la problématique des incivilités sous toutes ses formes. Ils ont également pris connaissance d'un dossier de 18 pages sur ce thème.

M. Serge SERAFIN précise que ce rapport a été rédigé par le canton de Vaud (ou Fribourg) et évoqué lors d'un forum sur la sécurité, auquel les magistrats et responsables communaux étaient conviés. Il a été adapté pour la commission intercommunale « Sécurité ».

La commission recevra M. Marcel GOEHRING, Conseiller administratif de la commune de Collonge-Bellerive, qui leur présentera l'organisation de leurs APM. L'objectif est de lancer une étude pour la création en 2013 d'un groupement intercommunal des APM, CoHerAn, voire CoHerAn élargi avec Collonge-Bellerive.

M. Pierre CHOLLET informe que la séance a eu lieu le 20 septembre dernier avec M. Marcel GOEHRING. Ce dernier a confirmé que la commune de Collonge-Bellerive avait un effectif de 4 APM à temps complet. Une convention de partenariat existe déjà avec les communes de Meinier, Gy, Choulex et Corsier. L'Exécutif de Collonge-Bellerive est ouvert à une discussion pour une collaboration intercommunale des APM.

M. Pierre CHOLLET souligne que le concept intercommunal doit être discuté sur le fond, la forme, mais également sur l'aspect financier.

M. Louis BOLDRINI souhaite pouvoir obtenir le rapport qui a été présenté à la commission intercommunale « Sécurité » le 14 juin dernier.

#### Divers

M. le Maire a proposé que les communes de CoHerAn intègrent dans leur budget 2013, une enveloppe CoHerAn à disposition de la Conférence pour l'organisation de manifestations incluant une participation financière conjointe de 2 ou des 3 communes.

M. le Maire précise qu'il a été admis par les communes une enveloppe totale de 20'000 F à porter dans les budgets 2013 de CoHerAn, divisée par le nombre d'habitants (10'000 F Anières, 5'000 F Corsier et 5'000 F Hermance).

Pour conclure, M. Christian HALLER informe que la prochaine séance CoHerAn a été fixée au 27 novembre 2012 à 18h.00 à Corsier.

Mme la Présidente remercie M. Christian HALLER pour son rapport.

### **c. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séance du mardi 18 septembre 2012 (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, Présidente).**

Tenant compte que Mme Denyse BARBEZAT-FORNI était excusée pour cette séance, c'est Mme Florence PULIDO, vice-Présidente, qui donne rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs » du mardi 18 septembre 2012.

Mme Florence PULIDO informe que la commission s'est réunie le mardi 18 septembre dernier et a traité des points suivants :

#### Wake Sport Center

M. Serge SERAFIN a présenté un dossier sur le Wake Sport. Il s'agit d'un sport nautique qui se pratique, entre autres, sur le lac Léman. Le 4 août dernier, la société a fêté son 15<sup>ème</sup> anniversaire. Pour célébrer cet événement, il a été organisé une manifestation sous la forme de « portes ouvertes », avec des démonstrations de « wake-câble » (pose d'un câble sur le lac, pour remplacer les bateaux qui tirent les sportifs). Ce sport a grande chance d'être considéré comme olympique en 2020.

Plusieurs aniérois sont membres de cette société et bénéficient de tarifs préférentiels, car la Commune la soutient par une participation de 1'500 F par année.

Pour fêter dignement ce 15<sup>ème</sup> anniversaire, la société a envoyé une demande de subvention exceptionnelle fin mai 2012. Tenant compte qu'il n'y avait plus de séance, M. Serge SERAFIN n'a pu présenter cette requête qu'au mois de septembre à la commission. Le budget de cette manifestation s'élevait à 115'000 F, comprenant les démonstrations de Wake-Board, le montage du câble, le repas de soutien, la technique (son et lumières).

La commission a donné son accord pour octroyer une somme exceptionnelle de 3'000 F, mais a souhaité, au préalable, obtenir la situation financière de la société, après la manifestation du 4 août dernier.

#### Fête de l'Escalade du vendredi 7 décembre 2012

La commission a ensuite évoqué l'organisation de la fête de l'Escalade du vendredi 7 décembre 2012, à la salle communale.

Le programme de la soirée sera identique à celui de l'an dernier. Pour le dîner, choucroute, fromage et soupe aux légumes. La buvette et la pâtisserie seront à la charge de sociétés aniéroises, selon un tournus.

Pour la partie officielle, soit la lecture d'un texte sur l'Escalade + la lecture des morts, il a été convenu de la maintenir. Ces lectures seront faites par deux Conseillers municipaux, M. Christophe DEVENOGE et M. Pierre-Yves DECHEVRENS.

Mme Roberta RANNI demande s'il est obligatoire de faire la lecture des morts, tenant compte de l'inattention souvent constatée de l'Assemblée.

La commission souhaite conserver cette tradition de la lecture des morts pour la patrie. Mme Roberta RANNI s'en remet à cette décision.

Après la partie officielle, l'Assemblée chantera le « CE QU'E LAINO », puis le bris de la marmite et la distribution du chocolat et légumes en massepain par les membres du Conseil municipal.

Le concours de déguisements sera animé par M. Serge SERAFIN et dès 22h.00 débutera l'animation musicale par le DJ Mycky's.

#### Aide sociale en Suisse

Mme Florence PULIDO informe encore que la commission a étudié diverses demandes d'aides sociales en Suisse, soit :

- LA BARJE : promotion d'emplois pour les jeunes, etc. Cette Association n'a pas été retenue, n'étant pas présentée par un membre de la commission sociale et subventionnée à grande échelle.
- ZOO – PISCINE des Marécottes : a subi au mois d'avril 2012 de gros dégâts lors d'intempéries. Ce lieu est très fréquenté par les écoles. La commission a convenu de verser une subvention pour le remplacement des clôtures pour les animaux, après avoir obtenu le budget détaillé de l'utilisation des sommes déjà octroyées par d'autres entités.
- FACE-A-FACE : basée à Genève et qui agit dans le domaine de la prévention, l'information et l'éducation des femmes et adolescents ayant des comportements violents. Une 1<sup>ère</sup> demande avait été refusée par

la commission en octobre 2011. L'Association a réitéré sa demande en raison de frais supplémentaires non prévus, suite à un déménagement de locaux. L'Association a été reconnue d'utilité publique et est de ce fait subventionnée à plus grande échelle, raison pour laquelle la commission a refusé d'entrer à nouveau en matière sur cette demande.

#### [Fenêtres de l'Avent](#)

Les fenêtres de l'Avent seront reconduites cette année, identique à l'an dernier. Elles auront lieu les jeudis 6, 13 et 20 décembre prochains. La Paroisse protestante a d'ores et déjà confirmé sa participation pour le 20 décembre 2012, devant le temple d'Anières.

#### [Noël de l'école. Mardi 18 décembre 2012](#)

La date du Noël de l'école a été confirmée, soit le mardi 18 décembre 2012, selon la même organisation que l'an dernier. Le Père Noël accueillera les enfants de 1P sur scène pour distribuer les cadeaux. Seuls les 1 P et 2 P reçoivent un cadeau, mais il sera donné un cornet de friandises à tous les élèves de l'école (chocolat, mandarines, pain d'épices).

Comme l'année passée, les conteuses passeront dans les classes dans la semaine précédant les vacances scolaires de fin d'année.

Mme Corinne ALANKHO-BAUER précise avoir déjà pris contact avec la Présidente des conteuses et que la date du jeudi 20 décembre 2012 (après-midi) sera proposée à l'école d'Anières pour ces contes.

#### [Saint-Sylvestre des Aînés et personnes seules](#)

Cette soirée sera également réorganisée au local des sociétés du Clos-Les-Noyers. Les Conseillers municipaux qui souhaitent y participer pourront s'inscrire à l'aide d'un bulletin qui sera distribué lors d'un prochain Conseil.

#### [Colis des Aînés](#)

Pour répondre à M. Pierre BUHOLZER, Mme la Présidente confirme que les colis pour les personnes seules de plus de 75 ans seront à nouveau confectionnés cette année et distribués par les membres du Conseil municipal.

#### [Anières fête ses vendanges](#)

Mme Isabelle de PLANTA rappelle que les membres de la commission se sont également interrogés sur la manifestation d'Anières fête ses vendanges, organisée le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2012. Tenant compte de la participation, du coût et des efforts devant être fournis, la commission a demandé qu'un « débriefing » soit fait avec les sociétés sur cet événement et qui sera ensuite transmis à la commission sociale.

---

#### **[Point 4](#)** **[Proposition\(s\) du Maire et des Adjointes](#)**

M. le Maire, MM. les Adjointes n'ont pas de proposition.

---

#### **[Point 5](#)** **[Communication\(s\) du Maire et des Adjointes](#)**

*M. le Président passe la parole à M. le Maire.*

#### [Acquisition d'un tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers](#)

M. le Maire informe que le Comité d'évaluation chargé de l'étude des dossiers relatifs à l'appel d'offres (AIMP) pour l'acquisition d'un tonne-pompe léger pour la Compagnie des sapeurs pompiers s'est réuni à trois reprises, soit les 16, 20 et 30 août 2012.

Le Comité a étudié les offres des différents constructeurs, comprenant pas moins de 373 questions. Le comité a fixé différents critères de notation et d'évaluation, soit la valeur technique de l'offre et l'adéquation avec le cahier

des charges (30 %), les prestations de garantie et service après-vente (30 %), le prix et la crédibilité du prix par rapport à l'offre présentée (35 %) et enfin, la présentation et le contenu de l'offre (5 %).

M. le Maire souligne que deux offres ont été écartées, soit celle de la société ROSENBAUER AG et celle de la société TONY BRAENDLE AG, qui ne respectaient pas les exigences mentionnées dans l'appel d'offres parue dans la Feuille d'Avis Officielle du 3 juillet 2012 – AIMP - Procédure ouverte – Marché de fourniture. L'une en raison de la langue et l'autre en raison de prix ne permettant pas de comparatif avec les autres offres.

Le Comité d'évaluation a retenu deux offres, soit celles des sociétés FEUMOTECH AG et VOGT AG.

A l'issue de cette étude, le Comité d'évaluation, à l'unanimité, recommande l'adjudication de cet appel d'offre à la société FEUMOTECH AG qui a obtenu un total de 421.02 points, contre 395 points à la société VOGT AG.

Le montant de l'offre de FEUMOTECH AG, après vérification, se monte à TTC 457'511 F, soit inférieur à celui budgétisé à TTC 500'000 F.

M. le Maire, qui a assuré la Présidence de ce Comité, remet donc le dossier complet à son Adjoint M. Pierre CHOLLET, en vue de la prochaine séance de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour préavis, avant le vote du crédit d'engagement y relatif.

#### [Séance du Conseil municipal du mardi 13 novembre 2012 – Vote du projet de budget 2013](#)

M. le Maire rappelle que la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2012, lors de laquelle sera voté le projet de budget 2013, aura lieu à 19h.00, puis au local des pompiers d'Anières pour le dîner confectionné par le traiteur « Piment vert ».

Ce jour-là, après la séance, il a été convenu avec la société FEUMOTECH AG la présentation d'un véhicule équivalent, ceci conformément au cahier de soumission de l'appel d'offres.

#### [Soirée pour les actuels, anciens Maires, Adjoint, Conseillers municipaux. Vendredi 3 mai 2013 – 19h.00](#)

M. le Maire informe de la réorganisation d'une soirée pour les actuels, anciens Maires, Adjoint, Conseillers municipaux à Jussy. Comme en 2008 et 2010, la soirée se déroulera au château de Jussy, salle du Pressoir.

#### [Recapitalisation de la CAP \(Caisse Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève – Commission des finances](#)

M. le Maire informe que la commission des finances sera saisie du dossier relatif à la recapitalisation de la CAP.

En effet, les nouvelles dispositions fédérales fixent que l'ensemble des caisses doivent être couvertes à hauteur de 80 % d'ici 40 ans, ceci en raison de l'espérance de vie qui a augmenté et de la diminution des rendements des capitaux. Le montant total est estimé à 50'000'000 F pour les communes.

Cet objet sera soumis ensuite à délibérations des Conseils municipaux par les communes concernées (soit 43 sur 45), ceci au début de l'année 2013.

M. le Maire donnera toutes informations utiles à la commission des finances.

\*\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Serge SERAFIN.*

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

\*\*\*\*\*

*M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.*

#### [Changement d'étape TPG de décembre 2012 – Ligne 37 et B](#)

M. Pierre CHOLLET informe avoir reçu un courrier de Mme Michèle KUNKLER, en charge du Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, daté du 21 septembre dernier, qui mentionne que le Conseil d'Etat, lors de sa séance du 25 juillet 2012, a approuvé le nouvel aménagement du réseau des Transports Publics Genevois (TPG), qui entrera en vigueur le 9 décembre prochain.

La teneur de cette correspondance vise également à informer la Commune du regret d'annoncer que la mise en service du concept des lignes 37 et B, tel qu'il avait été présenté par la Direction générale de la mobilité (DGM), lors de réunions antérieures, prévue pour le changement d'étape de décembre 2012, ne pourra malheureusement pas être réalisé. Il est précisé toutefois que ces améliorations ont été reportées, mais la volonté est qu'elles puissent être mises en œuvre lors du changement d'étape de décembre 2013.

[« Adieux à l'entreprise PIASIO SA » - Jeudi 27 septembre 2012/18h.00](#)

M. Pierre CHOLLET rappelle que la soirée des « Adieux à l'entreprise PIASIO SA » aura lieu le jeudi 27 septembre 2012 à la salle communale, à 18h.00. Cette soirée marquera la fin des travaux d'assainissement sur la Commune par la société PIASIO SA, présente depuis de longues années à Anières. Toute la population est également conviée pour marquer cet événement, ainsi que des responsables de Départements cantonaux.

---

## **Point 6** **Propositions individuelles et questions**

[Plan de la commune d'Anières – Salle du Conseil municipal](#)

Mme Isabelle de PLANTA regrette que le plan d'Anières ne soit plus affiché sur le mur de la salle du Conseil municipal.

[Routes - Coût de l'enrobé au m2 ou linéaire \(standard\)](#)

Mme Isabelle de PLANTA souhaite connaître le coût au m2 ou linéaire de l'enrobé bitumineux posé sur les routes.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance ou par courriel, répond M. Serge SERAFIN.

[Travaux de pose du tapis bitumineux à la route d'Hermance](#)

M. Pierre BUHOLZER tient à féliciter l'entreprise qui a posé le tapis bitumineux sur la route d'Hermance, samedi et dimanche compris, car les conditions étaient très difficiles en raison des fortes chaleurs.

M. Pierre CHOLLET précise qu'il s'agissait de l'entreprise PIASIO SA.

---

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé,  
M. le Président lève la séance à 21h.40**

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :